

Mémoire

Recommandations pour l'avenir de la pratique de l'informatique au Québec

Dans le cadre du
Projet de loi n°29 : Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions
notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées

par la Coalition pour l'avenir de l'informatique

26 août 2019



TABLE DES MATIÈRES

Sommaire des recommandations	2
À propos de la Coalition pour l'Avenir de l'informatique au Québec	3
Contexte et enjeux	4
1. Importance du secteur des TI dans l'économie du Québec	4
2. Conséquences pour l'industrie des TI	5
3. La formation en génie logiciel n'est pas le propre des écoles d'ingénieurs	5
4. Menaces pour le marché de l'emploi au Québec.....	6
Amendements proposés pour le projet de loi 29	7
Annexe A – Portrait sectoriel des TI	9
Annexe B – À propos des membres de la Coalition pour un avenir en informatique	11

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

On le reconnaît d'emblée, l'industrie des TI (technologies de l'information) et de l'informatique est un extraordinaire moteur de croissance économique et de création d'emplois et a un impact considérable dans tous les secteurs industriels. Cette force repose notamment sur la créativité, la diversité et la qualité des talents en TI de notre société québécoise.

Le projet de loi 29 (PL-29) modifiant le Code des professions déposé par la ministre de la Justice préoccupe de façon importante grand nombre de parties prenantes en informatique au Québec, représentant les forces vives institutionnelles, associatives et industrielles de cet important secteur de notre économie.

Tel que présenté, le PL-29 ajouterait l'informatique et les technologies de l'information (TI) aux domaines de pratique du génie. Il définirait des activités en développement de logiciel qui deviendraient réservées aux ingénieurs. Ces changements pourraient avoir des impacts négatifs majeurs sur l'industrie des TI au Québec, sans pour autant offrir une meilleure protection du public.

Si ce projet de loi était adopté tel quel, plusieurs informaticiens et autres professionnels des TI ne pourraient plus pratiquer leurs activités professionnelles comme avant, ou bien ils seraient obligés de pratiquer sous la supervision d'un ingénieur. De plus, les entreprises du secteur TI, de même que celles qui ont un département en TI, seraient incapables d'embaucher le personnel requis. Bien que la mise à jour du code des professions soit louable, la Coalition pour l'avenir de l'informatique invite le gouvernement du Québec à considérer les recommandations suivantes :

- 1. MIEUX DÉFINIR LA PORTÉE DE LA TERMINOLOGIE ET EXCLURE LE GÉNIE LOGICIEL**
- 2. PRIVILÉGER LA CERTIFICATION DES LOGICIELS CRITIQUES SELON DES NORMES ÉTABLIES PLUTÔT QUE LA CERTIFICATION DES PERSONNES**
- 3. PRÉVOIR UN GROUPE DE TRAVAIL REPRÉSENTATIF POUR LES ENJEUX RELIÉS AUX LOGICIELS CRITIQUES**

À PROPOS DE LA COALITION POUR L'AVENIR DE L'INFORMATIQUE AU QUÉBEC

Les signataires du présent mémoire se sont spontanément regroupés dès le dépôt du projet de loi PL-29; une initiative unique de par sa composition qui rassemble à la fois les milieux industriels, universitaires et associatifs, et qui représente ainsi l'ensemble de la « chaîne de valeur » pour l'informatique et les technologies de l'information (TI) au Québec. Nous nous sommes regroupé dans l'unique but de vous démontrer d'une voix commune nos importantes préoccupations sur le PL-29.

Marc Frappier, Ph.D., Professeur titulaire
Gabriel Girard, Directeur, Département d'informatique, Faculté des sciences
Jean Cadieux, Directeur de département de Système d'information et méthodes quantitatives de gestion



Federico Pasin, Professeur titulaire,
Directeur et Gilbert Babin, Professeur titulaire, Directeur, Département de tech. de l'information

HEC MONTRÉAL

Bruno Bouchard, Ph.D., Directeur du module d'informatique et de mathématique
François Lemieux, Directeur du département d'informatique et de mathématique



Université du Québec à Chicoutimi

Béchir Ktari
Professeur titulaire et directeur d'unité, Département d'informatique et de génie logiciel, Faculté des sciences et de génie



Louise Laforest, Professeure, Directrice du département d'informatique
Jean Privat, Directeur de l'unité de programmes des certificats en informatique

Naouel Moha, Professeure en informatique et directrice des programmes de cycles supérieurs en Génie logiciel
Éric Beaudry, Professeur au Département d'informatique. Directeur du programme de bacc. en informatique et génie logiciel



Caroline De Guire, M.Sc. Écon.
Présidente-directrice générale, Association québécoise des informaticiennes et infomaticiens indépendants



Luc Sirois
Directeur général



Pierre Poulin
Directeur et professeur
Département d'informatique et de recherche opérationnelle



Doina Precup
President, CSCAn-InfoCAN, Canada-CIFAR AI Chair, McGill/ Mila Research Team Lead, DeepMind Montreal



Lata Narayanan, PhD
Chair and Professor, Computer Science and Software Engineering



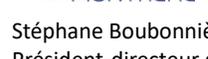
Alain Goupil
Directeur, Département de mathématiques et d'informatique



Nicole Martel
Présidente-directrice générale



François Borrelli
Directeur général par intérim



Stéphane Boubonnière
Président-directeur général



Éric Savard, Vice-président,
Développement des systèmes et gestion du portefeuille de projet, SSQ Assurance
Président du conseil d'administration



Steven Pigeon, Ph.D.
Professeur, Directeur du module de mathématiques et d'informatique, Département de mathématiques, informatique et génie



Bettina Kemme, Directrice, Ecole d'Informatique



Daniel Lemire
Directeur de département et professeur d'informatique



CONTEXTE ET ENJEUX

Il nous apparaît clair que ce projet de loi et les articles relatifs à la loi sur les ingénieurs peuvent avoir des impacts sur le génie logiciel et l'ensemble des ressources humaines qualifiées en TI. Il porterait de surcroît une atteinte sérieuse à la pratique des informaticiens dans plusieurs domaines de l'informatique, et il ne servirait pas les intérêts du public, en restreignant l'industrie dans son recours aux compétences établies des informaticiens et de là, un important impact économique négatif.

Certains ordres ont fait une présentation devant la Commission ou ont soumis leur propre mémoire. Nous avons jugé nécessaire de préparer le présent document sous forme de « Coalition pour l'avenir de l'informatique » pour exprimer une réflexion et des préoccupations communes lorsque c'est le secteur du génie logiciel et de l'informatique comme tel, et non une profession en particulier, qui est interpellé. Aussi, bien que la mise à jour du code des professions vise certes des objectifs louables, **la portée des articles soulèvent d'importantes préoccupations pour l'industrie en TI**, les travailleurs du secteur et les institutions d'enseignements chargés de former les talents.

Le projet de loi ajouterait l'informatique et les technologies de l'information (TI) aux domaines de pratique du génie. Il définirait des activités en développement de logiciel qui deviendraient réservées aux ingénieurs. Ces changements pourraient avoir des impacts économiques négatifs majeurs sur l'industrie des TI au Québec, sans pour autant offrir une meilleure protection du public.

Si ce projet de loi était adopté tel quel, plusieurs informaticiens et autres professionnels des TI ne pourraient plus pratiquer leurs activités professionnelles comme avant, ou bien ils seraient obligés de pratiquer sous la supervision d'un ingénieur. De plus, les entreprises du secteur TI, de même que celles qui ont un département en TI, seraient incapables d'embaucher le personnel requis.

1. IMPORTANCE DU SECTEUR DES TI DANS L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

- 18,4 milliards \$ de PIB; il croit deux fois plus vite que le reste de l'économie québécoise.
- 32 milliards \$ de revenus
- 7 800 entreprises employant 219 800 professionnels en TI au Québec, œuvrant dans l'ensemble des secteurs de notre économie.¹
 - Les ingénieurs représentent moins de 10 % de ces professionnels
 - 52 % œuvrent dans des entreprises à l'extérieur du secteur des TI; les professionnels en TI sont donc présents dans tous les secteurs industriels
 - dont 22 000 entrepreneurs indépendants en TI, en augmentation de 35 % depuis 2005
- Plus de 4 500 postes en informatique sont présentement vacants.

Les solutions des PME technos, souvent très spécialisées, améliorent la compétitivité des entreprises de tous les secteurs d'activités et sont source d'importantes retombées économiques pour la province. Outre les technologies de gestion, l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, les données massives et l'infonuagique sont aussi des domaines dans lesquels les PME technos sont présentes.

¹ TechnoCompétences, Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre en TIC 2018

2. CONSÉQUENCES POUR L'INDUSTRIE DES TI

Le projet de loi 29 obligerait les entreprises à modifier la structure et le profil de leurs ressources humaines en TI, en attribuant plus de rôles de supervision à des ingénieurs, et en favorisant l'embauche d'ingénieurs au lieu d'informaticiens et autres professionnels des TI.

Outre ce qui précède, le projet de Loi serait de nature à occasionner des problèmes d'application pratique substantiels notamment aux entreprises indépendantes oeuvrant dans le domaine des technologies de l'information, en matière de gestion de projet, de réalisation de logiciels, de sécurité informatique et de maintenance des systèmes auprès d'une clientèle des plus diversifiée.

La clientèle visée ayant recours à l'entreprise indépendante dans le domaine des TI est fortement représentée au niveau du domaine bancaire, des assurances, des ministères et autres organismes gouvernementaux, pour ne référer qu'à quelques cas de figure, et

les règles actuellement proposées seraient de nature à entraîner des difficultés d'application et une incertitude intenable

quant à la légalité pour ces entreprises indépendantes de fournir une prestation de service pouvant être considérée dorénavant comme constituant un acte réservé à l'ingénieur par l'effet du projet de Loi actuellement sous étude. Les conséquences économiques et systémiques potentiels seraient de nature à affecter négativement nombre de secteurs clés de l'économie du Québec. Il est clair que ce projet de loi porterait une atteinte sérieuse à la pratique des informaticiens dans plusieurs domaines de l'informatique, et qu'il ne servirait pas les intérêts du public, en restreignant l'industrie dans son recours aux compétences établies des informaticiens.

3. LA FORMATION EN GÉNIE LOGICIEL N'EST PAS LE PROPRE DES ÉCOLES D'INGÉNIEURS

Les facultés et les écoles de génie n'ont pas le monopole sur la formation en génie logiciel. Chaque université est libre d'enseigner les principes scientifiques et techniques du génie logiciel dans ses programmes. Au Québec, le génie logiciel est enseigné dans plusieurs programmes universitaires, tant dans les facultés de génie que dans des facultés de sciences ou d'administration et ce, à divers degrés de profondeur et d'envergure.

Les programmes de baccalauréat en informatique furent les premiers à introduire des cours en génie logiciel et en développement de logiciel dès la fin des années 60. Les facultés d'administration enseignent des programmes en gestion des systèmes d'information, qui portent sur la gestion du processus logiciel et sur l'architecture des systèmes d'information, depuis le début des années 80. Les facultés de génie ont suivi au début des années 90. Le Département d'informatique de l'UQAM offre un baccalauréat en informatique et génie logiciel depuis 2001. Le Département d'informatique de l'Université de Sherbrooke offre une concentration en génie logiciel dans ses programmes de baccalauréat en informatique et de baccalauréat en informatique de gestion depuis 2005. Le Département d'informatique et de génie logiciel de l'Université Laval offre un baccalauréat en informatique (qui comprend une concentration en génie logiciel) depuis 1999, un baccalauréat en génie logiciel depuis 2002, et un baccalauréat intégré en informatique et gestion depuis 2014.

Le tableau ci-dessous résume l'offre de formation au premier cycle universitaire en TI au Québec. Douze universités offrent des programmes en informatique (INF), cinq en génie logiciel (GL), neuf en génie informatique, et neuf en gestion des systèmes d'informations (GSI). De plus, les diplômés de mathématiques, de physique et de bio-informatique peuvent aussi travailler en développement de logiciel.

Institutions	INF	GI	GL	GSI
Bishop's	X			
Concordia	X	X	X	X
École Polytechnique		X	X	
ETS		X	X	
HEC Montréal				X
Laval	X	X	X	X
McGill	X	X	X	X
Montréal	X			
Sherbrooke	X	X		X
TELUQ	X			X
UQAC	X	X		X
UQAM	X			X
UQO	X	X		X
UQAR	X			X
UQTR	X	X		

4. MENACES POUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI AU QUÉBEC

Les entreprises qui embauchent en développement de logiciel et en génie logiciel ne font pas de distinction entre un ingénieur et un informaticien. Les diplômés en TI du Québec sont prisés par les fleurons internationaux de l'industrie, comme Apple, Facebook, Google, Amazon et Tesla.

Or, ce projet de loi introduirait maintenant une distinction entre les informaticiens et les ingénieurs. En effet, selon la réglementation actuelle, seuls les diplômés de génie peuvent devenir membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) à la suite de l'obtention de leur diplôme de premier cycle d'un programme accrédité par le BCAPG (Bureau canadien d'agrément des programmes de génie), sous la responsabilité d'Ingénieurs Canada (l'organisme regroupant les ordres professionnels en génie au Canada).

Ce projet de loi rendrait la pratique du développement logiciel et du génie logiciel plus restrictive que n'importe quelle autre région en Amérique du Nord.

Aucune autre province au Canada ne dispose d'une loi similaire. Il n'existe pas de pratique réservée en génie logiciel aux États-Unis. À titre d'exemple, l'examen de certification en génie logiciel (USA Professional Engineer exam for Software Engineering) a été créé en 2013, mais il a été abandonné en 2018, à cause d'un nombre très faible d'inscriptions. De 2013 à 2018, un total de 81 candidats se sont inscrits à l'examen pour l'ensemble des États-Unis. Cet examen fut créé en collaboration par l'IEEE Computer Society, IEEE-USA et le National Council of Examiners for Engineering and Surveying (NCEES). Le NCEES est responsable de la définition des examens requis pour être admis dans un ordre professionnel en génie dans les États américains. De même, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ne disposent pas non plus de loi créant une pratique réservée aux ingénieurs logiciels.

Ce projet de loi rendrait l'embauche de professionnels en TI plus difficile, dans un secteur où il y a présentement une importante pénurie de professionnels. Il complexifierait l'embauche de professionnels en TI provenant de l'étranger, qui ne seraient pas facilement admissibles à l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Il représenterait aussi une barrière importante à l'innovation et au développement de l'industrie des TI au Québec. Il y aurait un risque élevé que des producteurs de logiciel choisiraient de s'établir ailleurs si la pratique au Québec devenait inutilement restrictive, ou bien qu'on sous-contracterait le développement de logiciels visés par la loi dans d'autres États ou provinces où il n'y aurait pas de contraintes sur la pratique du génie logiciel.

AMENDEMENTS PROPOSÉS POUR LE PROJET DE LOI 29

1. EXCLURE LE GÉNIE LOGICIEL

De par sa nature fortement multidisciplinaire, le génie logiciel diffère des autres disciplines du génie. Il ne faudrait donc pas restreindre l'accès aux ressources humaines qualifiées en TI. L'article 48 du projet de loi 29 proposerait d'ajouter l'article 1.1 et remplacer les articles 2 à 5 de la Loi sur les ingénieurs.

Nous recommandons que les nouveaux articles 1.1, 2 et 3 de La loi sur les ingénieurs soient amendés afin d'exclure explicitement le génie logiciel et l'informatique de leur portée.

La portée de l'article 1.1 devrait être explicitement limitée aux domaines classiques du génie (ex : civil, chimique, électrique, mécanique, etc). Dans ces domaines, on doit permettre aux personnes compétentes des disciplines appropriées de développer des logiciels intégrés dans des systèmes et des structures du génie classique, tout en ayant l'obligation de respecter des spécifications définies par des ingénieurs ou des experts des disciplines appropriées.

De plus, afin d'éviter toute ambiguïté dans l'application de la Loi, les paragraphes 4 et 8 du nouvel article 5 devraient faire l'objet de précisions suffisantes afin de clairement exclure le génie logiciel et l'informatique, tels que définis au présent mémoire.

2. LA CERTIFICATION DES LOGICIELS CRITIQUES SELON DES NORMES ÉTABLIES OFFRE UN MEILLEUR NIVEAU DE PROTECTION QUE LA CERTIFICATION DES PERSONNES

La meilleure façon de protéger le public contre les risques associés au mauvais fonctionnement de logiciels n'est peut-être pas de réserver des activités à un groupe de professionnels particuliers comme les ingénieurs, car plusieurs professionnels de plusieurs disciplines sont nécessaires pour produire du logiciel sûr, sécuritaire et fiable.

La certification des logiciels critiques selon des normes établies offre un meilleur niveau de protection du public.

Ce type de certification exige que le producteur fasse la démonstration de la sûreté, de la fiabilité et de la sécurité de son logiciel devant un organisme réglementaire, un peu comme cela se fait pour les médicaments ou les produits potentiellement nuisibles pour la santé (ex: Santé Canada, Commission canadienne de sûreté nucléaire, FDA américaine).

3. SOLUTION À LONG TERME POUR LES ENJEUX RELIÉS AUX LOGICIELS CRITIQUES

Un groupe de travail devrait être formé afin d'étudier les meilleurs moyens législatifs et réglementaires pour protéger le public des risques associés au mauvais fonctionnement de logiciels critiques. Il devrait inclure des représentants de l'ensemble de la communauté québécoise des TI, tant académique qu'industrielle. La notion de logiciel critique devrait être limitée aux systèmes où une défaillance pourrait entraîner des conséquences néfastes pour la sécurité des personnes, pour l'environnement et pour les infrastructures nationales nécessaires au bon fonctionnement de la société.

LA COALITION POUR L'AVENIR DE L'INFORMATIQUE AU QUÉBEC SOUHAITE RENCONTRER LES INTERVENANTS GOUVERNEMENTAUX IMPLIQUÉS AFIN D'OFFRIR SON APPUI EN MODE SOLUTION ET COLLABORATIVE ET D'EXPLORER DAVANTAGE AVEC LES INSTANCES ET ÉLUS LES DIVERSES PISTES DE SOLUTIONS PROPOSÉES DANS LE PRÉSENT MÉMOIRE.

Contacts

Marc Frappier, Ph.D.

Professeur titulaire, Département d'informatique, Faculté des sciences

Université de Sherbrooke

Sherbrooke (Québec) Canada J1K 2R1

tél: +1 819-821-8000 poste 62096

marc.frappier@usherbrooke.ca

Caroline De Guire, M.Sc. Écon

Présidente-directrice générale

Association québécoise des informaticiennes et infomaticiens indépendants

405, av. Ogilvy, bureau 101, Montréal (Québec) H3N 1M3

514 388-6147 / 514 756-8430 (cell.)

carolinedeguire@aqiii.org

ANNEXE A – PORTRAIT SECTORIEL DES TI

2018

DIAGNOSTIC SECTORIEL

DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LE SECTEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC) AU QUÉBEC



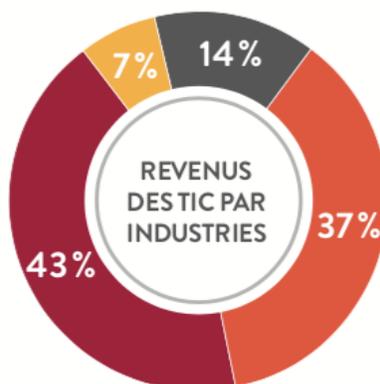
PORTRAIT SECTORIEL

32 G \$

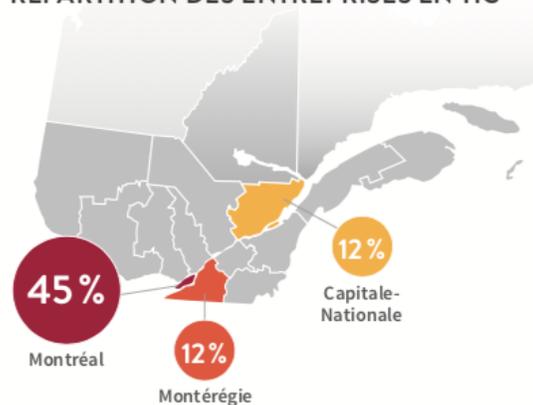
EN 2015 REVENU ESTIMÉ

2,51 %

CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE DU PIB EN TIC, 2X PLUS RAPIDE QUE LE RESTE DE L'ÉCONOMIE



TOP 3 DES RÉGIONS : RÉPARTITION DES ENTREPRISES EN TIC



95 %
COMPTENT MOINS DE 50 EMPLOYÉS



AUGMENTATION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EN TIC AU QUÉBEC



PRINCIPAUX ENJEUX DE LA GESTION DU TALENT DES ENTREPRISES

- ➔ Remplacer les professionnels expérimentés
- ➔ Former les professionnels
- ➔ Planifier de la relève

PRINCIPAUX ENJEUX DE RECRUTEMENT DU TALENT DANS LES ENTREPRISES

- ➔ Trouver le niveau de compétences requis
- ➔ Capacité à recruter et intégrer
- ➔ Développer sa marque employeur

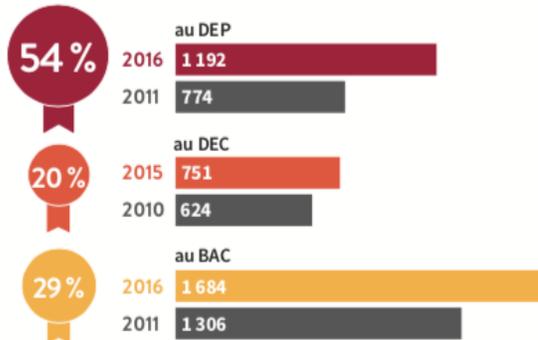
SITUATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

210 000 
PROFESSIONNELS EN TIC

3,7 % 
CROISSANCE ANNUELLE DE
L'EMPLOI **6 X PLUS RAPIDE**
QUE LE RESTE DE L'ÉCONOMIE

71 000 \$ 
SALAIRE MOYEN

HAUSSE DU NOMBRE DE DIPLÔMÉS DEPUIS 5 ANS



89 %
DES PROFESSIONNELS
EN TIC DÉTIENNENT
AU MOINS UN DIPLÔME
D'ÉTUDES DE NIVEAU
COLLÉGIAL



LE SECTEUR DES TIC : VECTEUR D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS



QUATRE ENJEUX

-  TRANSFORMATION SECTORIELLE LIÉE À L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE
-  MAIN-D'ŒUVRE EN TIC MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
-  DISPONIBILITÉ DU TALENT
-  GESTION STRATÉGIQUE DU TALENT EN ENTREPRISE

LA PLACE DES FEMMES : LES PROCHAINES ANNÉES S'ANNONCENT POSITIVES

20 % 
DES FEMMES
DANS LES
EFFECTIFS

110 % 
UNE HAUSSE DE
LEUR PRÉSENCE
AU BAC EN 5 ANS

⇒ LE TALENT EN TIC EST STRATÉGIQUE
POUR LES PROCHAINES DÉCENNIES



ANNEXE B – À PROPOS DES MEMBRES DE LA COALITION POUR UN AVENIR EN INFORMATIQUE

AQIII - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INFORMATIENNES ET INFORMATIENS INDÉPENDANTS

L'AQIII est un acteur de premier plan au sein de l'écosystème des TI et de l'informatique au Québec depuis plus de 25 ans, représentant plus de 22 000 entrepreneurs indépendants à travers le Québec. L'AQIII est l'UNIQUE réseau québécois exclusivement dédié aux consultants indépendants en TI. L'AQIII regroupe à travers la province plus de 1500 membres, tous informaticiens indépendants et micro-entrepreneurs en TI. Elle est le plus grand bassin de talents TI au pays et le principal porte-parole exclusivement dédié aux petits entrepreneurs en TI au Canada. Depuis 1993, elle favorise les conditions gagnantes pour ses pigistes, travailleurs autonomes et petits entrepreneurs en informatique, notamment par son appui à l'obtention de mandats, la création d'outils, des formations pour le démarrage et le soutien à l'entrepreneuriat ainsi que le maillage d'affaires par ses 50+ activités et interventions à valeur ajoutée.

AQT - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TECHNOLOGIES

L'Association québécoise des technologies (AQT) contribue, à l'échelle du Québec, au rayonnement des entreprises de l'industrie des technologies de l'information et des communications (TIC), en tant que représentante sectorielle. Elle appuie plus de 1500 dirigeants d'entreprises dans le développement de leurs compétences et dans la croissance de leur organisation et favorise l'évolution des pratiques commerciales en représentant l'ensemble de l'industrie auprès d'instances et organismes décisionnels. Organisme à but non lucratif et autofinancé, l'AQT constitue aujourd'hui le plus grand réseau d'affaires des TIC au Québec avec 500 entreprises membres. Pour en savoir plus: www.aqt.ca.

PROMPT

PROMPT développe et finance des partenariats de recherche et d'innovation dans tous les secteurs des technologies de l'information et des communications (TIC), du numérique et de l'intelligence artificielle. Notre ambition est de propulser l'économie québécoise en catalysant l'émergence de chefs de file mondiaux dans ces secteurs clés grâce à l'innovation collaborative. Nos projets unissent entreprises, universités, centre de transferts technologiques et centre de recherche publiques dans le développement de nouveaux produits, solutions et service d'avant-garde.

RÉSEAU ACTION TI

Le Réseau ACTION TI regroupe des professionnels en technologies de l'information (TI). Le Réseau ACTION TI regroupe et mobilise les acteurs du secteur des technologies de l'information au Québec. Il crée des occasions de rassemblement et aide à l'amélioration des connaissances et des compétences. Il souligne la qualité des réalisations et contribue à valoriser les TI au Québec. Le Réseau ACTION TI, anciennement la Fédération de l'informatique du Québec (FIQ), est un regroupement de décideurs et d'influenceurs issus du milieu des TI du Québec.

TECHNOCOMPÉTENCES

TECHNOCompétences, le Comité sectoriel de main-d'œuvre (CSMO) en technologies de l'information et des communications (TIC), a pour mission de soutenir et de promouvoir le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi dans les technologies de l'information et des communications, en concertation avec les partenaires de l'industrie. Au fil des ans, TECHNOCompétences a continuellement veillé à améliorer les pratiques en gestion des ressources humaines du secteur des TIC, la qualité de l'information sur le marché du travail et la promotion des carrières.

TECHNOMONTRÉAL

Fondée en 2007, TechnoMontréal, un organisme à but non lucratif, contribue significativement à la vitalité économique et sociale de la région de Montréal en réunissant les intervenants des secteurs privé, institutionnel et public des technologies autour d'objectifs communs et d'actions concertées.

Notre mission est d'accentuer la compétitivité, la croissance et le rayonnement de cette industrie qui fournit 107 500 emplois dans la métropole. Notre vision est d'enrichir le climat d'affaires et de favoriser l'innovation en multipliant les ponts entre les divers acteurs de l'industrie. À cet effet, nous mettons en œuvre une approche du développement des technologies par marchés verticaux, en partenariat avec les leaders et donneurs d'ordres de la métropole.